

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020**

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la commune d'Aigrefeuille

Conseillers présents : MM. **ANDRÉ** Christian, **COULON** Florian, **DELSOL** Yannick, **GENRE** Pierre, **LASFARGUES** William, **PIGASSE** Thomas, **STURMEL** Philippe  
et Mmes: **AFONSO** Djemilla, **CASANOVA** Céline, **PLACHOT** Geneviève, **POUPOT** Mary, **SEMENE** Marie-Ange.

Secrétaire de séance : Mary **POUPOT**

Absents excusés : Thierry **IMART** procuration à Christian **ANDRÉ**  
Lucie **DUCROS** procuration à Mary **POUPOT**  
Marie **MARCHOU** procuration à Yannick **DELSOL**

La séance est ouverte à 20 h 55 par Monsieur Christian **ANDRÉ**, Maire.

En liminaire, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter une délibération relative aux espaces verts du Clos de la Marelle à l'ordre du jour.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité que cette délibération figure à l'ordre du jour.

**Lotissement communal : Décision Modificative n° 1**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les opérations d'ordre ne sont pas équilibrées dans le budget du lotissement communal.

Afin d'équilibrer les opérations d'ordre et de permettre le paiement et d'encaisser le remboursement des sommes pour le Crédit Agricole, il est proposé de modifier comme suit le budget du lotissement communal :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2020 HT	DM N°1	BUDGET après DM
<b>011</b>	<i>Charges à caractère général</i>	<i>527 276,03</i>	<i>520.83</i>	<i>527 796,86</i>
605	achats matériel équipement et travaux	483936.49	520.83	484 457,32
<b>66</b>	<i>charges financières</i>	<i>0</i>	<i>8 557,47</i>	<i>8 557,47</i>
661 11	intérêts réglés à échéance	0	8 557,47	8 557,47
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1497931.63</b>	<b>9078.3</b>	<b>1507009.93</b>

	SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2020 HT	DM N°1	BUDGET après DM
<b>042</b>	<i>opérations d'ordre entre sections</i>	<i>372151.42</i>		<i>372 151,41</i>
713 55	variations stocks produits (terrains)	372 151,42	-0.01	372 151,41
<b>77</b>	<i>produits exceptionnels</i>	<i>0</i>	<i>9078,31</i>	<i>9078,31</i>
7788	Produits exceptionnels divers	0	9078,31	9078,31
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1497931.63</b>	<b>9078.3</b>	<b>1507009.93</b>

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la Décision Modificative ci-dessus exposée

Vote : 15 voix pour

### **Signature d'une convention de services entre la Médiathèque départementale et la commune d'Aigrefeuille**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de signer une convention avec la Médiathèque départementale qui permet à la commune d'Aigrefeuille de bénéficier de prêts de documents, d'expositions, de matériels divers et qui offre des animations et des formations.

En outre, la Médiathèque Départementale demande que la commune ait une amplitude d'ouverture minimum de 10h et inscrive à son budget deux lignes budgétaires d'au moins :

- 1.5€ par habitant (environ 2000€ pour Aigrefeuille) pour l'achat de documents.
- 0.5€ par habitant (environ 700€ pour Aigrefeuille) pour l'animation de la bibliothèque.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la signature d'une convention de services entre la Médiathèque départementale et la commune d'Aigrefeuille.

Vote : 15 voix pour

### **Délibération rectificative et relative à l'affectation des adresses au Belvédère**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une adresse a été affectée à l'ensemble des logements qui composent le Belvédère Urbain par délibération du 16 septembre 2019.

Il rappelle que les 3 bâtiments comprenant en tout 16 logements sociaux gérés par la SA HLM LES CHALETS sont répartis de la façon suivante :

- bâtiment A : 8 logements,
- bâtiment B : 4 logements,
- bâtiment C : 4 logements.

Il est à noter que 2 locaux commerciaux sont situés dans le Bât A.

Il propose de compléter la numérotation pour intégrer les appartements de telle sorte que leur adresse sera libellée de la façon suivante :

Le Belvédère,  
1 chemin de Lauzerville  
Bât A  
Appt A1, A2, A3 jusqu'au n°8

L'adresse des appartements situés dans les bâtiments B et C sera affectée selon le même principe.

L'adresse des locaux commerciaux sera : Le Belvédère  
1 bis et 1 ter chemin de Lauzerville

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des adresses au Belvédère.

Vote : 15 voix pour

## **Toulouse Métropole : Désignation d'un représentant à la Commission d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC)**

Monsieur le Maire explique que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLETC) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et EPCI à fiscalité propre.

L'objectif poursuivi par la CLETC est de s'assurer que les transferts de charges s'opèrent dans un climat de confiance entre les parties prenantes, en les associant à l'évaluation.

Par la délibération DEL-20-0451 du jeudi 16 juillet 2020 les élus métropolitains ont voté la composition de la CLETC, chaque commune disposant d'au moins un représentant, désigné au sein du Conseil municipal.

La Commission est composée de la manière suivante : 1 représentant par commune et 10 représentants pour la commune de Toulouse.

Il est proposé que Christian ANDRÉ, Maire de la commune représente la commune d'Aigrefeuille à la CLETC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que Monsieur Christian ANDRÉ, Maire, soit le représentant à la CLETC pour la commune d'Aigrefeuille.

Vote : 15 voix pour

## **Toulouse Métropole : Autorisation d'ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2021**

Monsieur le Maire explique que l'ouverture dominicale pour les commerces en 2021 concerne 7 dimanches à savoir :

- le 1er dimanche des soldes d'hiver (probablement le 10 janvier),
- le 1er dimanche des soldes d'été (probablement le 27 juin),
- le 28 novembre (Black Friday),
- les 5, 12, 19 et 26 décembre 2021.

Toutefois pour les commerces de détail alimentaires dont la surface de vente est supérieure à 400 m<sup>2</sup> il est proposé en accord avec le CDC, d'autoriser ces commerces à ouvrir sept dimanches choisis sur une liste de dix, soit :

- le 1er dimanche des soldes d'hiver (probablement le 10 janvier),
- le 7 février 2021,
- le 21 mars 2021,
- le 1er dimanche des soldes d'été (probablement le 27 juin),
- le 8 août 2021,
- le 28 novembre 2021 (Black Friday),
- les 5, 12, 19 et 26 décembre 2021.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ouverture dominicale des commerces en 2021 comme exposée ci-dessus.

Vote : 15 voix pour

## **Lotissement communal : choix du devis pour les espaces verts**

Monsieur le Maire présente 3 devis à savoir :

- devis de Vert Pays pour un montant de 14983.00€ HT
- devis de SARL Vojardin pour un montant de 16938.00 €
- devis de Le Jardin de jade pour un montant de 19752.50 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil municipal retient à l'unanimité le devis de la société Vert Pays

Vote : 15 voix pour

La séance est levée à 21 h 10

Signatures

Christian ANDRÉ  
Maire d'Aigrefeuille



